

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX RICHELIEU-YAMASKA, TENUE LE MERCREDI 7 MARS 2012, À 17 H 30, SOUS FORME DE CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE.

Présences : M^{me} Michèle Archambault
M. Michel Aubert, vice-président
M. Jean Boily
M^{me} Liette Brousseau
M^{me} Nathalie Dubord
M^{me} Manon Gauthier
M. Luc Houle
M^{me} Natacha Lafond
M^{me} Martine Laplante
M. Jean Lemonde, président
M. Alain Pelletier
M. Gilles Sénéchal

Absences motivées : M. Daniel Castonguay, directeur général et secrétaire
M. Gaëtan Chevanelle
D^r Robert Duranceau
M^{me} Louise Larivée
M. Michel Gagné
M^{me} Raymonde Plamondon

Personne invitée: M^{me} Réjeanne Boudreau, directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Attendu l'avis de convocation à une assemblée spéciale acheminé aux membres du conseil d'administration, dans les délais prescrits;

Attendu la validation du quorum faite par le président du conseil d'administration;

Attendu l'absence du secrétaire du conseil d'administration;

2012-036

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- D'ouvrir officiellement l'assemblée spéciale du conseil d'administration du CSSS Richelieu-Yamaska;
- De désigner madame Liette Brousseau comme secrétaire du conseil d'administration pour la tenue de cette assemblée spéciale.

2. ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL CASTONGUAY

Attendu la lettre de démission de monsieur Daniel Castonguay, directeur général, datée du 2 mars 2012, annonçant son départ effectif à compter du 16 avril 2012;

Attendu la recommandation unanime des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

2012-037

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- D'accepter la démission de monsieur Daniel Castonguay, directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska, effective à compter du 16 avril 2012;
- D'adresser à monsieur Daniel Castonguay une motion de remerciements pour tout le travail accompli au cours des dernières années et de le féliciter pour sa nomination comme directeur général du CSSS Champlain–Charles-Le Moyne.

3. NOMINATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE DU CSSS RICHELIEU-YAMASKA

Attendu la démission et le départ annoncé de monsieur Daniel Castonguay, qui assumera désormais le poste de directeur général du CSSS Champlain-Charles-Lemoyne à compter du 16 avril 2012;

Attendu l'importance d'assurer la continuité du développement des services actuels offerts à la population;

Attendu l'importance du suivi des nombreuses opérations en cours, tant sur le plan clinique que sur le plan administratif;

Attendu le style de leadership, basé sur le partenariat et la mobilisation de tous les intervenants, développé au cours des dernières années;

Attendu les consultations et les échanges entre les membres du comité de gouvernance et d'éthique, monsieur Daniel Castonguay, directeur général et madame Réjeanne Boudreau, directrice générale adjointe;

Attendu la recommandation unanime des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

2012-038

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- De nommer madame Réjeanne Boudreau au poste de directrice générale par intérim du CSSS Richelieu-Yamaska, à compter du 16 avril 2012.

4. AUTORISATION DES DÉMARCHES D'OUVERTURE DU CONCOURS AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE / DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CSSS RICHELIEU-YAMASKA, AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Attendu la responsabilité du conseil d'administration de réaliser les différentes étapes prévues au processus de recrutement, de sélection et de nomination à la direction générale de l'établissement;

Attendu la recommandation unanime des membres du comité de gouvernance et d'éthique;

2012-039

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux, l'autorisation d'ouverture du concours au poste de directrice générale / directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

Attendu l'épuisement des points de décision prévus à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil d'administration, l'assemblée est levée.

LE SECRÉTAIRE

LE PRÉSIDENT